

Cabinet

Rodez, le 11 février 2009

L'Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale

Α

Monsieur le Secrétaire départemental du SNUipp-FU de l'Aveyron 1 rue de la Montagne 12300 Decazeville

**OBJET**: Base Elèves

REF.: Votre courrier du 06.02.09

Monsieur le Secrétaire départemental,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur les circonstances de déroulement de l'action de formation de directeurs d'école à « base élèves » lors de la journée du 6 février 2009 au collège de Séverac.

Vous vous étonnez que le lieu de stage ait été déplacé. Vous considérez que les forces de Gendarmerie présentes ont inquiété vos collègues au point de les dissuader de suivre le stage de formation. Vous m'accusez de m'engager exagérément dans la mise en œuvre d'une action qui m'est demandée par ma hiérarchie.

J'ai été amené à déplacer le lieu de stage devant l'inquiétude générée auprès des personnels et du responsable du site de l'IUFM de Rodez par des informations relatives à un coup de force fomenté par des opposants au dispositif « base élèves » menaçant de s'introduire dans les bâtiments le 6 février et de s'en prendre au matériel informatique aux fins d'empêcher le déroulement du stage de formation. Ces craintes étaient bien justifiées puisque l'Inspection académique elle-même a été victime des actes malveillants d'individus venus apposer des affiches et des inscriptions au caractère insultant et scandaleux sur ses murs dans la nuit du 5 au 6 février.

e-mail ia12@ac-toulouse.fr téléphone 05 65 73 75 01 télécopie 05 65 73 75 47

18 rue de Séguret-Saincric B.P. 3117 12031 Rodez cedex 9



2/2

Afin d'éviter toute intervention extérieure dans le collège accueillant finalement le stage de formation à « base élèves », la préfecture a diligenté des forces de l'ordre sur place pour garantir la sécurité des biens et des personnes ainsi que l'accès à l'établissement aux stagiaires. L'effectif sur place selon le rapport de préfecture qui m'a été remis était de six gendarmes. Je ne vois pas en quoi cet effectif peut être qualifié de « quantité impressionnante ». Je ne comprends pas davantage en quoi la présence de forces de l'ordre peut « inquiéter » des cadres du système éducatif et les conduire à ne pas entrer librement dans un établissement de l'institution dans lequel un stage de formation est organisé. Ce comportement est contraire à toute logique citoyenne, et n'est pas acceptable de la part de fonctionnaires.

S'agissant de la façon selon laquelle j'exécute mes missions et que vous qualifiez « d'engagement exagéré », je pense que nous une avons une vision différente des niveaux de valeur en ce que doivent être la loyauté vis à vis de sa hiérarchie et l'engagement d'un fonctionnaire de la République française.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Secrétaire départemental, l'expression de ma considération distinguée.

Christian Patoz